Le 15 octobre 2026

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Vous avez accepté de répondre en juillet dernier à l'appel de notre collectif qui vous alertait alors sur le risque, comme l'an dernier, d'une nouvelle baisse des moyens de l'IAE dans le cadre du PLF 2027. Cette lettre au premier ministre et au ministre du travail, que nous vous remercions à nouveau d'avoir signée, a été reprise au total par 62 parlementaires, de tous horizons !

Le projet de loi de finances 2027 confirme hélas cette crainte puisque la copie initiale du gouvernement se traduit par une volonté de réduire de – 5,9% les crédits alloués à la politique d'insertion par l'activité économique (IAE) soit une baisse d'environ 80 millions d'euros par rapport au budget 2026.

Un coup de rabot qui supprimerait 4.000 emplois dans le secteur, privant près de 10.000 personnes d'un parcours d'insertion, alors que le chômage est reparti à la hausse.

Le gouvernement envisage aussi de réduire à 65 millions d'euros les crédits dédiés à la formation (« PIC IAE) soit – 7% qu'en 2026 et – 35% par rapport à 2024.

Justifiées par des considérations purement budgétaires qui font peser un effort démesuré sur le ministère du Travail et des Solidarités, ces décisions vont à contre-courant de l'objectif du plein-emploi visé par Emmanuel Macron depuis le début de sa présidence. Puisque sans politique d'insertion ambitieuse, le retour vers l'emploi des millions de personnes qui en ont été éloignées est impossible.

Cette baisse est aussi un contresens au regard des grands défis de la France. La politique d'insertion est un atout évident face au choc démographique, à la crise écologique, à la quête de souveraineté économique, à la nécessaire transition écologique, à la précarisation d'une large partie de la population ou encore au vieillissement de la population. Elle est une solution efficace pour répondre aux besoins en recrutement dans les secteurs stratégiques comme l'industrie, le soin, l'agriculture, l'économie circulaire, la logistique, les services ou encore le bâtiment.

En s'attaquant de nouveau à la politique d'insertion, le gouvernement se prive d'un levier efficace pour les finances publiques puisqu'en insérant dans l'emploi des personnes fragiles bloquées au chômage, la politique d'IAE rapporte à l'État et à la sécurité sociale bien plus que ce qu'elle ne leur coûte.

C'est pourquoi, le COLLECTIF NATIONAL IAE vous propose les deux projets d'amendements suivants visant à maintenir des moyens suffisants pour l'IAE dans le cadre de l'examen des crédits de la mission « travail emploi » du PLF 2027 qui sera bientôt examinée.

Secrétariat du collectif national IAE :

Christophe CEVASCO : Délégué national de l'UNAI

(06 20 77 59 34) christophe.cevasco@unai.fr

Marie Sophie SIMON : Responsable plaidoyer du Mouvement des Régies
(06 77 75 46 84) mariesophie.simon@lemouvementdesregies.org

Un budget de l'IAE avec intégration de l'inflation pour maintenir une politique de l'emploi ambitieuse

ARTICLE 49 – ETAT B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	*196 000 000*	*0*
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	*0*	*0*
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	*0*	*0*
Soutien des ministères sociaux	*0*	*196 000 000*
TOTAUX	*196 000 000*	*196 000 000*
SOLDE	*0*	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à positionner le budget dédié l'insertion par l'activité économique (IAE) à son niveau voté en loi de Finances pour 2025 corrigé de l'inflation (3,5%) pour accompagner 23 000 personnes supplémentaires en insertion (soit 9 120 ETP).

Depuis deux années, le Gouvernement porte des baisses de budget pour l'IAE. Or, dans un contexte de hausse du chômage et de ralentissement de l'économie, cette décision est un non-sens budgétaire et économique.

Avec un taux de pauvreté qui bat des records en 30 ans le détricotage des politiques d'inclusion vers l'emploi ne dégage aucune économie budgétaire à long terme. Au contraire, le maintien au chômage de personnes qui n'ont pas la possibilité d'en sortir d'elles-mêmes ne fait que creuser le déficit public.

Par-delà les bénéfices manifestes du retour à l'emploi pour les personnes qui en sont privées en matière de santé, de confiance en soi, de liens sociaux et de conditions de vie, l'inclusion est une réponse concrète aux difficultés de recrutement de milliers d'employeurs partout sur le territoire. A l'heure des grands enjeux démographique comme écologique, il est essentiel de préserver les structures qui forment et mettent à l'emploi des milliers de personnes dans ces secteurs d'avenir.

Dans ce cadre, cet amendement augmente de 196 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 196 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du Programme 155 « Soutien des Ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition de Chantier Ecole, Cocagne, Coorace, Emmaüs, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), la Fédération des entreprises d'insertion, le Mouvement des Régies, Les Restos du Cœur, Tissons la Solidarité, l'Union nationale des associations intermédiaires (UNAI).

Rétablissement des moyens allouées à la formation des salariés en insertion

ARTICLE 49 – ETAT B

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	*0*	*0*
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	*28 000 000*	*0*
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	*0*	*0*
Soutien des ministères sociaux	*0*	*28 000 000*
TOTAUX	*28 000 000*	*28 000 000*
SOLDE	*0*	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le budget dédié à la formation des personnes qui suivent un parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) à son niveau de 2023, soit 100 M€.

De 100 M€ en 2023, le budget formation dans l'IAE (« PIC IAE ») a déjà été réduit à 85 M€ en 2024 puis à 70 M€ en 2025 et en 2026. Le PIC IAE est doté en PLF 2027 de 72M€, sur lequel le Gouvernement a annoncé une réserve de 11% (avec un montant final de 65M€).

Alors que 80% des salariés en insertion ont un niveau infra-bac, la formation est un enjeu particulièrement majeur pour l'IAE. Mise en commun avec l'accompagnement socio-professionnel et la mise à l'emploi, elle constitue un levier majeur de sortie vers l'emploi durable. Ainsi, ce budget permettra de financer 4h de formation/personne et par an. Sans le rétablissement de ce budget, le nombre et la qualité des formations des personnes en insertion se dégradera de manière mécanique ce alors même que le contexte économique difficile rend la formation des personnes en insertion par l'activité économique encore plus indispensable à la réussite de leurs parcours. Par ailleurs, l'investissement dans la formation se fait au bénéfice direct de milliers d'employeurs partout sur le territoire dans un contexte de tensions de recrutement majeure dans nombre de filières investies par l'IAE : BTP, service à la personne, transition écologique…

Cet amendement augmente de 28 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°4 « Édifier une société de compétences : contribution du Programme d'investissements dans les compétences (PIC) » du programme n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 28 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du Programme 155 « Soutien des Ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition de Chantier Ecole, Cocagne, Coorace, Emmaüs, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), la Fédération des entreprises d'insertion, le Mouvement des Régies, Les Restos du Cœur, Tissons la Solidarité, l'Union nationale des associations intermédiaires (UNAI).